



Ligue Motocycliste de Normandie

COMMISSION MOTO CROSS REGLEMENT 2018

Président :

Philippe HEBERT
Chemin du Croisset – 11 Résidence La Vasque 76380 CANTELEU
Tél. 02.35.08.20.48 - Port. 06.64.19.03.37 Email : philippe.hebert@lmn-ffm.org

1^{er} Vice-président :

Seine-Maritime :

Philippe LEMONNIER 228, chemin des Hayes 76480 EPINAY-SUR-DUCLAIR
Tél. 02.35.37.17.93 – Port. 06.63.34.15.94 Email : lemonnier-philippe@wanadoo.fr

Vice-présidents :

Manche :

Jean-Claude PINEL 20, rue du Grand Quesnay 50460 QUERQUEVILLE
Tél. 02.33.03.50.12 Port. 06.17.86.70.80 Email : jean-claude.pinel@lmn-ffm.org

Calvados :

Joël POTTIER Rue des Artisans 14470 COURSEULLES-SUR-MER
Tél. 02.31.37.70.37 - Port. 06.60.67.37.10 Email : joel.pottier@lmn-ffm.org

Orne :

Leslie QUINCE-LEGER 46, rue de la Roche 61210 PUTANGES-PONT-ECREPIN
Tél. 02.33.39.56.70 Port. 06.30.05.27.35 Email : leslie.quince.espoirsquad@live.fr

Eure :

Emmanuel SANCHEZ 7, rue des moulins 95510 AMENUCOURT
Port. 06.79.92.84.89 Email : emmanuel-sanchez721@orange.fr

Membres :

Christian BLANCHEMAIN 6, rue Urbain Le Verrier 76360 BARENTIN
Tél. 02.35.92.61.08 Port. 06.09.66.17.01 Email : christ.blanchemain@bbox.fr

Guy BRIONNE 52, Rebion 61100 LA LANDE PATRY
Tél. 02.33.65.98.69 Port. 06.72.34.97.45 Email : brionne.guy@orange.fr

Jérôme CACHELEUX 409, Rue des Mobiles 76850 BOSC LE HARD
Tél. 02.35.33.61.78 Port. 06.07.23.84.18 Email : jerome.cacheleux@wanadoo.fr

Gérard CHARRAULT 505, rue de la Baritte 50620 TRIBEHOUE
Tél. 02.33.55.06.31 Port. 06.18.96.60.86 Email : gerardcharrault@gmail.com

Catherine FOULON 16, rue du Temple 14610 BASLY
Tél. 02.31.80.37.01 Port. 07.86.31.17.71 Email : catherine.foulon55@orange.fr

Éric GABRIEL Hameau Surval 14710 MANDEVILLE-en-BESSIN
Tél. 02.31.22.89.05 Port. 06.08.25.26.52 Email : eric-gabriel@orange.fr

Cyrille LAINEY 15, rue de l'Eglise 14740 PUTOT EN BESSIN
Tél. 02.31.93.89.66 Port. 06.21.72.63.22 Email : cyrille.lainey@orange.fr

Julien LEDOYER Rue de la Dollée 50000 SAINT LO
Port. 06.12.82.02.07 Email : sophiejuju@yahoo.com

Isabelle MENARD Rue des Artisans 14470 COURSEULLES-SUR-MER
Tél. Port. 06.60.22.79.07 Email : isabellemnd@live.fr

Lionel MULOT (Dr) 278, rue de la Vente Pouchet 76520 LA NEUVILLE-CHAMP-D'OISEL
Tél. 02.35.60.38.86 Port. 06.71.63.36.71 Email : lionelmulot@wanadoo.fr

Emile PAUL 4, allée des Hautes Landes 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél. 02.50.50.04.14 Port. 07.69.27.65.23 Email : emilpaul@free.fr

Règlement des Championnats de Normandie
Espoirs 50/65cc – Espoirs 85cc – 125cc – Open
Trophée – Quad – Pit Bike

REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS ET AU TROPHEE

ARTICLE 1 – Engagements et Inscriptions

Les championnats et Trophée de Normandie de Moto-cross toutes cylindrées (conformes aux règlements fédéraux en vigueur) sont ouverts à tous les pilotes de la Ligue de Normandie licenciés dans un club normand, à jour de leurs cotisations.

Les pilotes affiliés au CMPN (Club Motocycliste de la Police Nationale) ou au Club Rathelot (club de la Gendarmerie Nationale), adhérents à un club normand pourront être classés dans l'un de ces championnats ou trophée.

Pas de licences à la journée pour tous les championnats et trophée

INSCRIPTIONS :

- A compter de la saison 2018, les engagements se feront en ligne sur le site « www.clicngo.fr », tous les règlements se feront par carte bancaire dès le début d'année 2018 ou entre 3 mois et jusqu'à 15 jours avant la date de l'épreuve concernée.
- Le montant des engagements sera de 44€ pour les solos, et 49 € pour les quads. (37€ ou 42 € d'engagement, 5 € de compensation d'inscription au championnat, 2€ de frais de gestion clicngo).
- Les engagements seront débités 15 jours avant la date de l'épreuve.
- 14 jours avant la manifestation, les engagements seront majorés d'un droit supplémentaire de 20€.

= A titre exceptionnel et à l'appréciation du club et /ou du délégué, un pilote pourra être engagé sur place si le plateau est incomplet et devra remplir un bulletin d'engagement et régler celui-ci + la pénalité de retard UNIQUEMENT en espèces, (pour les solos 44€ et 20 € de pénalité, pour les quads 49 € et 20 € de pénalité).

= Tout pilote désirant déclarer forfait, devra prévenir obligatoirement le club et/ou le délégué du championnat par téléphone et confirmer son forfait par écrit au club dans les 48 heures, fournir un justificatif valable (certificat médical...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par le club uniquement après étude du justificatif fourni.

= Sur tout forfait, un droit administratif de 15€ sera retenu. Et aucun remboursement ne sera effectué si le pilote déclare forfait après l'épreuve.

= Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve sur laquelle il est engagé, ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour, sous peine de sanction, sauf championnat supérieur (FFM, FIM ou Europe).

Championnat/Trophée	Capacité du Championnat	Pilotes en liste d'attente
Espoirs 50cc/65cc	45 Pilotes	infini
Espoirs 85cc	45 Pilotes	Infini
125cc	45 Pilotes	infini
OPEN	45 Pilotes	infini
Pit Normand	45 Pilotes	infini
Trophée	45 Pilotes	infini
Quad	30 Pilotes	infini

= NUMEROS DE COURSE

Pour l'ensemble des championnats de Normandie, les pilotes devront se connecter sur le site des engagements clicngo dès le 1er février 2018 à 8 heures, afin de choisir leur numéro pour l'année dans les Championnats respectifs. La grille de numéros ira de 1 à 999.

= PILOTES INVITES

Le plateau de ces championnats et trophée pourra être composé de pilotes normands et de pilotes invités (sous réserve de plateau incomplet). Si le plateau est incomplet 15 jours avant l'épreuve, la liste d'attente sera prise en considération, en premier les pilotes normands et en second les pilotes hors ligue.

Ces derniers pilotes ne marqueront pas de points de leur place dans le classement provisoire ou définitif du Championnat Normand, mais seront classés et récompensés dans le classement général de la journée.

Les pilotes invités devront participer obligatoirement à l'essai libre et chronométré.

ARTICLE 2

A - Règles administratives - Contrôle des licences Réclamations

Pour tout pilote voulant changer de championnat en cours d'année, celui-ci ne marquera pas les points du championnat supérieur mais conservera son classement du championnat précédant, sauf pour les championnats Espoirs 50/65/85cc.

Tous les pilotes, lors des épreuves, devront impérativement, avant la 1ère série d'entraînement, avoir procédé aux vérifications administratives. Le pointage administratif et technique pourra avoir lieu de 17 h à 19 h, la veille de l'épreuve, et de 7h00 à 8h30 maximum, le matin de l'épreuve (sauf règlement particulier).

Seul, le pilote devra satisfaire au contrôle administratif, il devra fournir obligatoirement son livret technique qui lui sera remis lors de la 1ère épreuve.

- Le délégué veillera au bon déroulement des épreuves et s'assurera que les règlements soient observés et appliqués.
- De plus, il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.
- Toute réclamation doit être formulée par écrit au Directeur de course, accompagnée d'un chèque de 75 € à l'ordre de la LMN dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au classement), et qu'elle est assortie lorsqu'elle suppose un démontage moteur d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 temps, et de 150 € pour les moteurs à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.
- Le délégué supervisera le contrôle administratif.
- Le club devra prévoir un local suffisamment grand pour accueillir les contrôles administratifs ainsi que la distribution des transpondeurs. Un autre abri sera prévu pour le contrôle technique.

Lors du contrôle administratif, le pilote se verra fixer un bracelet, par le Délégué correspondant à la catégorie concernée. Il pourra également recevoir un bracelet panneuteur ainsi qu'un bracelet mécanicien pour ses accompagnateurs âgés de 14 ans minimum, sur présentation de leurs licences FFM. Le pilote devra obligatoirement présenter son bracelet à chaque entrée en parc d'attente, sinon il se verra refuser le départ tant aux essais, qu'aux chronos ou aux manches. En cas de destruction et sur présentation de l'ancien bracelet, il s'adressera à son délégué qui lui seul pourra en refixer un autre.

B- Règles et Contrôles Techniques

Casque homologué, aux normes en vigueur

Bottes de motocross

Gants

Lunettes moto tout terrain

Protection pectorale et dorsale ou mixte (CE) devront être présentées au contrôle technique.

Pantalons et maillots manches longues de type tout terrain

Livret technique visé lors de l'administratif

- Il sera demandé de procéder à un contrôle technique des machines à l'endroit prévu à cet effet.
 - 112 décibels sera la valeur officielle des contrôles sonométriques.
 - Les machines seront « obligatoirement » présentées au contrôle Technique, propres et tous les marquages précédents devront être enlevés,
 - Après les contrôles dits de sécurité, les machines seront marquées et plombées, les numéros de cadres relevés.
 - Les concurrents possédant 1 seule machine, pourront changer tous les sous-ensembles à l'exception du cadre.
 - Le concurrent possédant 2 machines pourra les présenter au contrôle Technique initial.
 - Les concurrents ayant 1 machine ou 2 machines pourront, après casse mécanique, emprunter une machine de caractéristiques identiques à un autre concurrent sous réserve expresse que celle-ci soit passée au Contrôle Technique initial de l'épreuve. Ce changement s'effectuera après concertation du Délégué de l'épreuve et du commissaire technique principal.
 - Un parc fermé est prévu afin de bloquer, pour contrôle, les 5 premières machines de chaque manche pendant 30 mn après affichage des résultats.
 - Le non-respect du parc fermé entraînera, pour le pilote, la disqualification totale de l'épreuve et la suppression des points et des récompenses correspondantes, le pilote perdra ses points et ses primes, et le classement sera modifié.
 - Les plombs seront conservés à l'année, les numéros de ceux-ci étant relevés à chaque épreuve
 - La protection dorsale est obligatoire
 - Le tapis environnemental est obligatoire
 - En cas de présentation du livret technique non rempli, ou d'absence de celui-ci aux vérifications administratives et techniques le pilote pourra être exclu de l'épreuve sans pouvoir demander le remboursement de son engagement,
 - Les commissaires Techniques pourront à chaque moment qu'ils jugeraient nécessaires, procéder à un contrôle de machine, de sécurité, bruit etc....
 - Le non-respect de ces contrôles inopinés, provoquera la demande d'exclusion du pilote de la manche auprès du directeur de course.
 - Selon la disponibilité des Commissaires Techniques, un contrôle technique pourra être effectué la veille.
 - Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement Technique National.
 - Les numéros devront être « propres » et conformes aux normes FFM sous peine de non pointage et d'exclusion.
- Un contrôle rigoureux sera effectué à l'accès de la piste et les concurrents avec des numéros non conformes seront renvoyés par le Commissaire technique. Les plaques des motos et les numéros sont de couleur différente selon les classes :

- - 50cc 65cc – Plaques bleues – n° blancs
- - 85cc - Plaques blanches - n° noirs
- - 125cc et 250 4 tps - Plaques noires - n° blancs
- - 250cc et 450 4 tps -Plaques blanches - noirs
- - 500 CC - Plaques blanches - noirs
- - Pit bike – Plaques blanches – n° noirs
- - Quad – Plaques vertes – n° blancs

Tout pilote est responsable de son matériel, en aucun cas le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de disparition de celui-ci dans l'enceinte du parc coureur.

Il est rappelé aux pilotes et aux organisateurs, que les différentes prescriptions des règles techniques de sécurité du règlement national FFM et du code sportif sont obligatoires dans les championnats de Normandie. Si une clause n'était pas mentionnée dans ce règlement, il faudrait se reporter à celle prévue dans le règlement national de Moto-cross.

ARTICLE 3 : Entraînements et Courses

- Les championnats de Normandie seront disputés sur les épreuves retenues par la Ligue pour chaque catégorie :

Championnat/Trophée	Essai	Manches
Espoirs 50cc/65cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 8 minutes + 1
Espoirs 85cc	15 minutes (5 mn libre + 10mn chrono)	3 x 12 minutes + 1T
125cc	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 20 minutes + 1T
OPEN	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 20 minutes + 1T
Pit Normand	20 minutes (10mn libre et 10mn chrono)	3 x 10 minutes + 1T
Trophée	30 minutes (10mn libre et 20mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T
Quad	30 minutes (10mn libre + 20mn chrono)	3 x 15 minutes + 1T

- Il serait très souhaitable de programmer la 1^{ère} manche des championnats Espoirs 50cc 65cc et 85cc en fin de matinée. Il ne sera pas permis d'arrosage avant les 50/65cc.
 - Les pilotes seront au nombre de 45 (suivant l'homologation préfectorale du circuit).
 - Pour les Quads se référer au règlement Quad
 - Pour les Pit Bike se référer au règlement Pit Bike
- Les machines devront être placées en parc d'attente dans leurs boxes respectifs 10 minutes avant le départ.

- Les mécaniciens et accompagnateurs sont interdits aux abords de la grille lors du processus de départ.
- Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente numéroté de 1 à 45.
- La mise en place sur la grille de départ pour les manches se fera en fonction des essais chronométrés.
- Lorsque les départs se feront sur 2 lignes, les pilotes ne pourront se mettre en 2^{ème} ligne que lorsque la 1^{ère} ligne sera complètement occupée. Pour les quads, ils devront également se positionner dans l'alignement des pilotes de la 1^{ère} ligne.

ARTICLE 4 : Classement

Chaque club organisateur d'un championnat devra être muni d'un photocopieur en état de fonctionnement ainsi que du papier en quantité suffisante.

Les classements seront effectués selon le barème championnat de France suivant : 1er : 25pts, 2ème : 22pts, 3ème : 20pts, 4^{ème} : 18pts, 5^{ème} : 16pts puis 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point.

Pour prétendre obtenir des points, il faudra passer sous le drapeau à damier et être classé dans les 20 premiers.

La totalité des points sera prise en compte pour le classement final.

Ne sera pas classé le pilote qui n'a pas franchi le drapeau à damier.

Au cours de la saison, les classements sont provisoires sous réserve d'homologation par la Commission de moto-cross en fin d'année. En cas d'égalité en fin de saison, les concurrents seront départagés par le nombre de leurs meilleures places.

Tout pilote participant à un championnat de France, Coupe de France des Régions, Interligue, ou sélection par la FFM pour participer aux stages de détection ou à des épreuves nationales, européennes ou mondiales, correspondant à la même catégorie que le championnat de Ligue auquel il participe et se déroulant le même week-end, se verra attribuer lors de la dernière épreuve du dit championnat :

Pour le championnat de France, les points marqués au classement provisoire de ce championnat de France, au prorata du nombre de manche effectuées, à égalité avec le nombre de manches effectuées au championnat de Normandie à condition qu'il ait fourni le classement officiel à la secrétaire de ligue dans les 5 jours qui suivent.

Pour l'Interligue ou la coupe de France des régions, la moyenne des points acquis lors des manches précédentes du Championnat de ligue plus 5 points par manche de l'Interligue ou de la coupe de France des Régions

ARTICLE 5 : Chronométrage

Le chronométrage sera fait avec des transpondeurs.

En cas de non restitution du transpondeur qu'il soit perdu, volé ou détruit à la fin de l'épreuve, le chèque de garantie sera encaissé.

Par ailleurs, les pilotes devront investir dans l'achat d'un support de transpondeur d'un montant de 10€ ; En aucun cas le support ne pourra être restitué ni remboursé à la fin de l'épreuve ou de l'année.

ARTICLE 6 : Reprise de compétition après un accident

Tout pilote, ayant été pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Motocyclisme, à la suite d'un accident, devra présenter au délégué du championnat, un certificat médical de consolidation, l'autorisant à reprendre la compétition.

Après toute absence pour raison de santé, la LMN aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin, pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

A la fin de chaque journée, le médecin de l'épreuve devra donner au délégué la liste des pilotes dont un certificat de consolidation sera nécessaire pour l'épreuve suivante.

ARTICLE 7 : Sanctions

- Le Jury est constitué de 2 commissaires sportifs minimum, et du Président du Jury (délégué du championnat le plus haut).
- Au cas où le nombre de pilotes serait inférieur au nombre de places disponibles, le délégué pourra à l'issue des essais et en concertation avec le pilote ou son représentant légal, refuser le départ des manches à un concurrent inscrit et ayant fait preuve lors des dits essais d'un niveau notoirement insuffisant et dangereux pour la course du championnat.
- L'utilisation d'une mini moto ou tout véhicule à moteur est interdite dans l'enceinte totale du terrain de motocross sous peine de sanctions.

ARTICLE 8 : Prix des plateaux

- **Championnats Espoirs 50cc/65cc** : aucune indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers 50cc et aux 3 premiers 65cc + une coupe à la 1^{ère} Féminine de chaque catégorie

- **Championnats Espoirs 85cc** : aucune indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers des « -12 ans » et aux 3 premiers des « +12ans » + une coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Championnat 125cc et Championnat Open** :

Places	Manche 1	Manche 2	Manche 3	Total
1er	35 €	35 €	35 €	105 €
2ème	30 €	30 €	30 €	90 €
3ème	25 €	25 €	25 €	75 €
4ème	22 €	22 €	22 €	66 €
5ème	20 €	20 €	20 €	60 €
6ème	18 €	18 €	18 €	54 €
7ème	16 €	16 €	16 €	48 €
8ème	15 €	15 €	15 €	45 €
9ème	14 €	14 €	14 €	42 €
10ème	13 €	13 €	13 €	39 €
TOTAL	208 €	208 €	208 €	624 €

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch.

Le club organisateur devra fournir impérativement 30 enveloppes contenant les indemnités des pilotes (de préférence en espèces), dans le quart d'heure qui suivra la fin de la 2ème manche.

Les pilotes récompensés au podium le soir de l'épreuve, se verront remettre leurs enveloppes de récompenses lors du cérémonial. **Pour tout pilote ne se présentant pas dans l'heure qui suit l'arrivée de la dernière manche, leur prime sera restituée au club organisateur.**

- **Pour le Trophée B** : aucune indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran (38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Pour le Quad** : Aucune Indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} junior, 1 coupe au 1^{er} vétéran (38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

- **Pour le Pit Bike** : Aucune Indemnité

Obligation de remettre un minimum de : 1 coupe aux 3 premiers du scratch, 1 coupe au 1^{er} vétéran(38ans) et 1 coupe à la 1^{ère} Féminine.

ARTICLE 9 : Récompenses en fin de saison

Les classements des championnats de Normandie seront publiés en fin de saison, après homologation de ceux-ci par la Commission Moto-cross, et les pilotes ci-après seront récompensés lors de l'Assemblée Générale de Ligue, par divers trophées offerts par celle-ci, à savoir :

- Pour le championnat Espoirs 50cc/65cc :
 - Champion et Vice-Champion 50cc
 - Champion et Vice-Champion 65cc
- Pour le championnat Espoirs 85cc :
 - Champion et Vice-Champion – de 12 ans
 - Champion et Vice-Champion + de 12 ans
- Pour le Championnat 125cc : Champion et Vice-Champion 125cc
- Pour la catégorie Open :
 - Champion et Vice-Champion Open au scratch
- Pour le Trophée
 - Le Champion et Vice-Champion Trophée au scratch
- Pour le Quad :
 - Champion et Vice-Champion Quad
- Pour le Championnat Pit Normand :
 - Champion et Vice-Champion Pit Bike

CATEGORIES

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 50cc/65cc

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 7 ans à la date de l'épreuve et moins de 12 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 7 à 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ1, NJ2 ou NJ3.

Une dérogation supplémentaire d'un an est accordée aux pilotes féminines et, sur demande du délégué, à un pilote dont la stature physique ne lui permettrait pas de passer dans la cylindrée supérieure.

Des classements séparés, pour le provisoire, seront établis à chaque épreuve.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 50/65cc.

Pour les départs, les 65cc partiront derrière la grille au panneau « 15sec – 5sec ».

Les 50cc prendront ensuite le départ devant la grille au baisser de drapeau du délégué, après que les pilotes 65cc aient parcouru la valeur de la ligne droite de départ.

CHAMPIONNAT de Normandie ESPOIRS 85cc

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de 9 ans à la date de l'épreuve et moins de 15 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

Ils devront être en possession du guidon d'argent ou or pour les pilotes âgés de 9 à 12 ans et du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) pour les pilotes ayant atteint 12 ans et titulaires d'une licence Jeune NJ2, NJ3 et NJ3C.

Une dérogation supplémentaire d'un an est accordée aux pilotes féminines, et, sur demande du délégué, à un pilote dont la stature physique ne lui permettrait pas de passer dans la cylindrée supérieure.

Ce championnat comportera 2 catégories « + de 12 ans » et « – de 12 ans ». Celles-ci seront définies en début d'année selon l'âge du pilote au 1^{er} Janvier 2018.

Il serait souhaitable qu'une manche d'une autre catégorie soit courue avant chaque manche du championnat Espoirs 85cc.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE 125CC

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3C. Ce championnat est réservé uniquement au 125cc 2tps. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

CHAMPIONNAT DE NORMANDIE OPEN

Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et titulaires d'une licence NCO, NJ3 Cou Internationale. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

TROPHÉE DE NORMANDIE

Ce Trophée est réservé aux pilotes âgés de plus de 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours, titulaires d'une licence NCO ou NJ3C. Les pilotes devront être titulaires du CASM et licenciés dans un club normand.

Les pilotes de ce Trophée ne doivent pas avoir marqué de points dans les championnats de Normandie Open ou 125cc durant les 3 années précédentes.

Les pilotes ayant terminé aux 5 premières places du classement scratch du trophée de Normandie de l'année 2017 ne pourront s'y réinscrire en 2018.

Pour être classé à ce trophée, les pilotes devront avoir effectué la moitié des épreuves inscrites au calendrier +1. Si une épreuve était rajoutée en cours d'année, le calcul serait identique.

CHAMPIONNAT de NORMANDIE QUAD

- Catégories

Ce championnat se déroule en une catégorie, toutes cylindrées confondues (ne sont autorisés que les moteurs mono ou bicylindre) :

- de 13 à 15 ans : 125cc 2 temps ou 250cc 4 temps
- à partir de 16 ans : 125cc à 525cc - 2 ou 4 temps
- de 13 à 18 ans, il ne faut pas avoir 19 ans dans l'année : catégorie junior
- 38 ans révolus : catégorie vétérans

- Manches

Un intervalle de **45 minutes minimum** devra séparer chaque manche.

- Remise des prix

Le club organisateur devra prévoir un minimum de 6 coupes (3 premiers du scratch, 1^{er} junior, 1^{er} vétéran et 1^{ère} féminine).

- Course

Le nombre d'engagés à l'épreuve ne dépassera pas 30 pilotes.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France Quad Cross.

CHAMPIONNAT PIT NORMAND

- Ce championnat est réservé aux pilotes âgés de plus de 12 ans au 01/01/2018, titulaires d'une licence NPP, NCO, NJ3C ou international, licenciés dans un club Normand.

Entraînements et chronométrage

- Lors des essais libres et chronos, le nombre de pilotes ne pourra dépasser 45 pilotes

Circuit

Ils devront faire entre 800m et 1500 m (la capacité des pilotes sera proportionnelle à la longueur du circuit).

Machines

Taille des roues : pour l'avant 14 pouces maximum et pour l'arrière 12 pouces maximum

Cylindrée : à partir de 12 ans : de 125cc jusqu'à 150cc maximum

Cylindrée : à partir de 15 ans 190cc maximum (des contrôles de cylindrées seront faits durant la saison)

Autres règles : se référer au règlement fédéral

La moto ne doit pas avoir de partie saillante ni être dangereuse pour son utilisateur et les autres pilotes. Les poignées devront être bouchées et les leviers de frein et d'embrayage avec des boules.

Remise des Prix

3 Coupes pour le classement général au scratch

+ 1 coupe 1^{ère} Féminine + 1 coupe 1^{er} Vétéran (+38ans), mais aucun titre ne leur sera décerné en fin d'année.

Présence au podium obligatoire

.

Pour tous les points ne figurant pas au règlement, se référer au règlement du championnat de France de Pit bike

**Ligue Motocycliste de Normandie
2, rue des Artisans
14470 COURSEULLES SUR MER**

secretariat@lmn-ffm.org

Tél. 02.31.25.61.90